



OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances nécessaires pour le maintien du certificat SSIAP niveau 1 selon l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

PUBLIC CONCERNÉ

- Agent de sécurité incendie qualifié SSIAP1.

PRÉ REQUIS

- Etre titulaire du diplôme SSIAP1, ERP1 ou IGH.
- Etre titulaire de l'AFPS ou du SST valide depuis moins de 2 ans.
- Avoir une attestation de l'employeur justifiant d'une activité dans la fonction datant de moins de 3 ans (sinon RAN SSIAP1).
- Etre apte physiquement conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

CONTENU

- Prévention.
- Évolution de la réglementation.
- Évolution des moyens de secours.
- Mise en situation d'intervention.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques avec appui audiovisuel.
- Mises en situation d'interventions.

DURÉE DE FORMATION

- 14 heures.

NOMBRE DE STAGIAIRES

- 12 stagiaires maximum.

NIVEAU DE VALIDATION

- Appréciation sous forme de QCM transmis à l'employeur.